Au 31 août, il y avait une liste de 750 causes prêtes pour audition et environ 200

ont été entendues au cours du mois de septembre.

Un petit nombre de pensions de la première Grande Guerre ont été suspendues, parce que les pensionnaires demeuraient dans des pays occupés par l'ennemi. La Commission, avec l'aide du ministère des Affaires extérieures, s'occupe activement de rétablir ces pensions aussitôt que possible après la libé-

ration des territoires en question.

L'une des fonctions assignées à la Commission, durant la guerre, fut l'administration des allocations de détention aux marins de nationalité canadienne capturés par l'ennemi ou internés dans les pays neutres. A mesure qu'ils étaient libérés, des dispositions étaient prises, par l'intermédiaire du Haut Commissaire en Grande-Bretagne, et des représentants outre-mer du ministère des Affaires des anciens combattants, en vue de fournir des avances de crédit appréciables à ces marins lors de leur arrivée en Grande-Bretagne. A leur arrivée dans un port canadien, on leur distribuait encore des crédits en espèces en attendant le règlement définitif de leur compte.

Je ne me suis pas beaucoup étendu sur l'expansion de nos services d'hospitalisation, bien que c'eût été là l'une des tâches les plus importantes et les plus onéreuses du ministère des Affaires des anciens combattants durant les six

dernières années.

A la déclaration de la guerre, le ministère dirigeait huit hôpitaux.

Aujourd'hui, nous avons 15 hôpitaux pour traitements actifs, 7 refuges pour anciens combattants, 5 autres institutions de divers genres et quatre pavillons pour traitements actifs, attachés à des hôpitaux généraux à direction indépendante, telle que l'Université de l'Alberta.

La capacité de ces huit hôpitaux, telle qu'elle a été signalée en septembre

1939, était de 3,588 lits.

Ces huit hôpitaux ont aujourd'hui, à eux seuls, grâce à de nouveaux édifices

et ailes, une capacité de 6,864 lits.

La capacité totale des hôpitaux du ministère et des pavillons pour anciens combattants, était réputée être, au 9 septembre 1945, de 9,860 lits. On estime que ces mêmes hôpitaux pourraient accommoder, en cas d'urgence, 1,100 lits de plus.

A la déclaration de la guerre, nous avions encore à notre charge 2,666 patients de l'ancienne guerre. De ceux-ci, 1,729 étaient dans les hôpitaux du ministère, et 937 étaient dans des hôpitaux généraux, municipaux et autres, avec lesquels le ministère avait des relations contractuelles, en vertu desquelles le ministère s'engageait à verser une somme quotidienne pour chacun de ses patients.

Ainsi, lorsque la récente guerre éclata, le ministère avait environ 1,859 lits inoccupés, et malgré les cas répétés de quasi-urgence, ce surplus a été à peu près maintenu au cours des années de guerre. Le 29 septembre 1945, le nombre de lits inoccupés dans nos propres institutions se chiffrait à 2,442, avec une

capacité d'urgence estimative de 1,100 lits de plus.

Actuellement, en raison de nouvelles constructions et de l'acquisition d'hôpitaux qui ne sont plus requis par les forces armées, nous avons plusieurs centaines de lits additionnels, dans des établissements susceptibles d'occupation immédiate. A cet égard, je pourrais mentionner Sydney où un hôpital militaire de 100 lits bien que prêt, n'a encore reçu aucun malade. Il y a lieu de tenir compte du fait qu'il s'écoule toujours, après le parachèvement d'un bâtiment, un certain délai pour recruter un personnel, et qu'il n'est pas possible de recevoir des malades avant ce délai.

L'état hebdomadaire relatif aux hôpitaux, publié le 29 septembre, fait voir qu'à cette date le ministère avait à sa charge 9,904 malades, répartis comme suit:

De la dernière guerre	2,399
Membres des forces non licenciés	2,098
Membres licenciés ayant servi dans la récente guerre	5,238
Autres	169